

COMMUNE DE FORGES LES BAINS

RÉPERTOIRE

— DES —

CHEMINS

RURAUX

COMMUNE DE FORGES LES BAINS

RÉPERTOIRE

— DES —

CHEMINS

RURAUX

MARS 2014

ABREVIATIONS

Les abréviations d'orientation sont sous forme NE nord est, SE sud est, SO sud ouest, NO nord ouest. Les mêmes abréviations sont reprises sous forme NNE, ENE, ESE, SSE, SSO, OSO, ONO, NNO pour indiquer les directions intermédiaires.

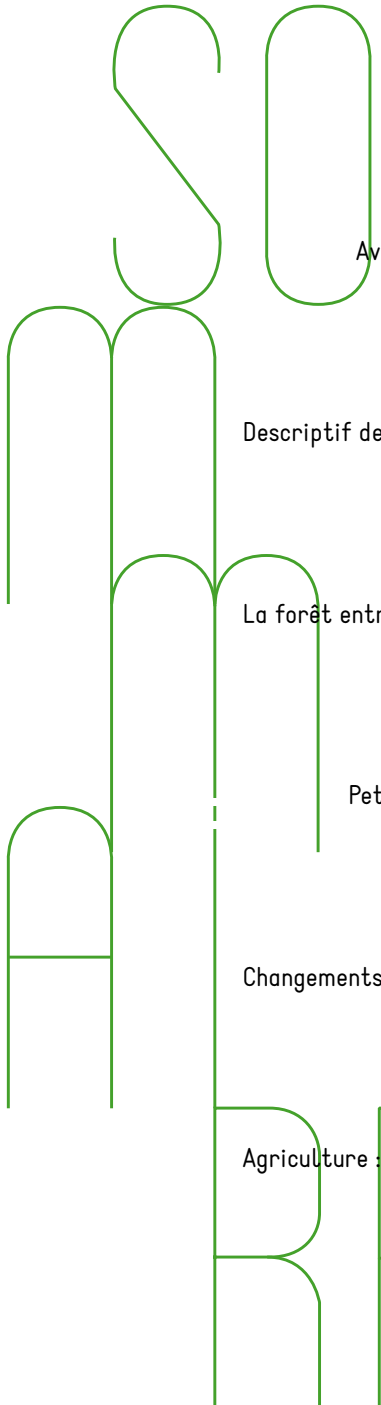
CR : CHEMIN RURAL

CV : CHEMIN VICINAL (rues ou routes communales)

GR : CHEMIN DE GRANDE RANDONNÉE

PR : CHEMIN DE PROMENADE

RD : ROUTE DÉPARTEMENTALE



Avant-propos	6
Descriptif des chemins ruraux communaux	8
La forêt entre ciel et terre	30
Petite histoire de châtaigners greffés	36
Changements climatiques, forêt et biodiversité	38
Agriculture : histoire et pratiques	42

AU ANT- PRO POS

Ce répertoire des chemins ruraux de Forges Les Bains résulte d'une volonté de la commune d'établir un inventaire de ces voiries. Il a été réalisé à partir de relevés de terrains effectués de 2010 à 2013 et de l'état de reconnaissance des chemins ruraux de Forges Les Bains, document officiel daté de 1920, visé par Monsieur le secrétaire général du département de Seine-et-Oise.

Les chemins ruraux constituent un bien public, au sens où ils font partie du patrimoine de la commune en termes de foncier comme en termes d'usage. Or au fil du temps, certains éléments de ce patrimoine se sont perdus ou se sont dégradés. Ce constat a conduit la commune, seule ou avec l'aide du Parc Naturel de La Haute Vallée de Chevreuse, à reprendre certains de ces espaces, à les réaménager, ou à les restaurer.

Si ces chemins ruraux font partie du bien public, leur usage et leur entretien relève cependant autant de la responsabilité municipale que de celle des citoyens. En d'autres termes, tous les utilisateurs peuvent et doivent éviter de dégrader ces chemins, ne serait-ce qu'en évitant d'y jeter de simples papiers, sacs plastiques, ou autres déchets ménagers. Il est même possible de contribuer à leur entretien, en emportant en promenade un sac qui servira à collecter d'éventuels déchets, ou en signalant rapidement en mairie tous dépôts sauvages.

Si à l'origine ces chemins étaient des voies de communications entre villages ou entre bourg et hameaux, tel n'est plus le cas. Aujourd'hui, l'usage des chemins ruraux a essentiellement une vocation agricole ou forestière, ou récréative. Pour cette raison, la plupart de ces chemins sont fermés à la circulation des véhicules à moteurs (hors engins agricoles et forestiers), compte tenu de l'érosion forte qu'exercent 4 x 4, quads, et motos de cross. La circulation de ces véhicules sur les chemins est également

incompatible avec la tranquillité recherchée en usage récréatif.

Profitez des chemins pour observer la nature autour de vous. Avec un peu d'habitude vous constaterez qu'à certains sols correspondent une végétation particulière. Regardez également les champs, observez les dates des semis, la levée des cultures, les dates de récoltes, le travail du sol des agriculteurs, etc. Quant aux ramassages de mûres et de champignons, n'oubliez pas que si les chemins ruraux sont communaux, les parcelles alentours sont privées. Ces cueillettes ne sont donc autorisées qu'avec un accord du propriétaire.

Ce guide est organisé en deux parties. La première est la description succincte des chemins et sentes rurales, voiries généralement plus étroites que les chemins, sur l'ensemble de la commune associée à une cartographie des voiries. La seconde, rédactionnelle, apporte des informations sur la forêt, le changement climatique, l'agriculture. La préparation de ce document n'aurait pas été possible sans la contribution des membres de la commission « Liaisons douces », tous Forgeois et bénévoles, ni sans l'aide de Pierre Audonneau, adjoint au maire, pour la cartographie numérique. De même, les focus ont été rédigés par Danielle Albert et Eric Dufrene en lien avec Jean Guittet. Que tous soient ici remerciés. Enfin, merci aussi d'avance aux lecteurs et promeneurs qui nous signaleraient toute erreur ou omission.

Bonnes promenades !

ANTOINE LESTIEN

Maire de Forges Les Bains

YVES DESSAUX


Conseiller municipal de Forges Les Bains
Délégué à l'environnement, à l'assainissement
et à la fourniture d'eau potable

DESCRIPTIF
DES SENTES
ET CHEMINS
RURAUX
COMMUNAUX

LES
CHEMINS
RURAUX

CHEMIN RURAL **n°1** D'ARDILLIÈRES À FORGES LES BAINS

Ce chemin commence à Ardillières à l'extrémité de la rue de la pommeraie, en direction SSO, oblique à droite et se termine sur la RD n°152. Auparavant la rue de la pommeraie faisait partie du CR n°1.

250m

5m

DE CHAT-MÊME CHEMIN RURAL


Ce chemin commence rue de la biche frette (CV n°1) au niveau du premier tournant en venant de la RD n°152, en direction ONO, et se termine rue du jeu de paume.

n°2
650m

5m

CHEMIN RURAL **n°3** DE FORGES LES BAINS À ARDILLIÈRES

Ce chemin commence aujourd'hui sur la RD n°97 à 120 m environ des premières habitations de l'entrée est de Forges les Bains. Il s'oriente NNE puis NE et se termine sur la RD n°152 face à la rue de Chantereine.

600m

4m

DE FORGES LES BAINS À BRIIS SOUS FORGES CHEMIN RURAL

Ce chemin commence aujourd'hui à l'extrémité de la rue des plants, en direction ESE. Il se confond avec le CR n°3, puis tourne à droite en direction des prés d'Ardillières. Auparavant, le chemin commençait à l'intersection de la rue de la Halette et de la rue des plants et se poursuivait au-delà des prés d'Ardillières jusqu'à rejoindre la RD n°152.

n°4
500m

4m



CHEMIN RURAL **n°5** DE LA VALLÉE-COUTUMACE ET DES TOUAINES

Ce chemin aujourd'hui disparu occupait l'emplacement actuel de la rue de la vallée, de la rue de vaux à la rue du jeu de paume.

DE FORGES LES BAINS À ROUSSIGNY

Une partie aujourd'hui disparue de ce chemin se trouvait entre l'actuelle rue de l'église et la rue du jeu de paume. Une seconde section commence au carrefour de Pivot. Elle prolonge en direction du nord la rue du jeu de paume pour se terminer sur le pont enjambant La Prédecelle, à la limite de la commune de Limours. Il se poursuit cependant sur la commune de Limours.



CHEMIN RURAL **n°7** DE PIVOT À ADELAYAU*

Ce chemin a totalement disparu. Il occupait probablement l'emplacement actuel de la rue de la Rhombarde.

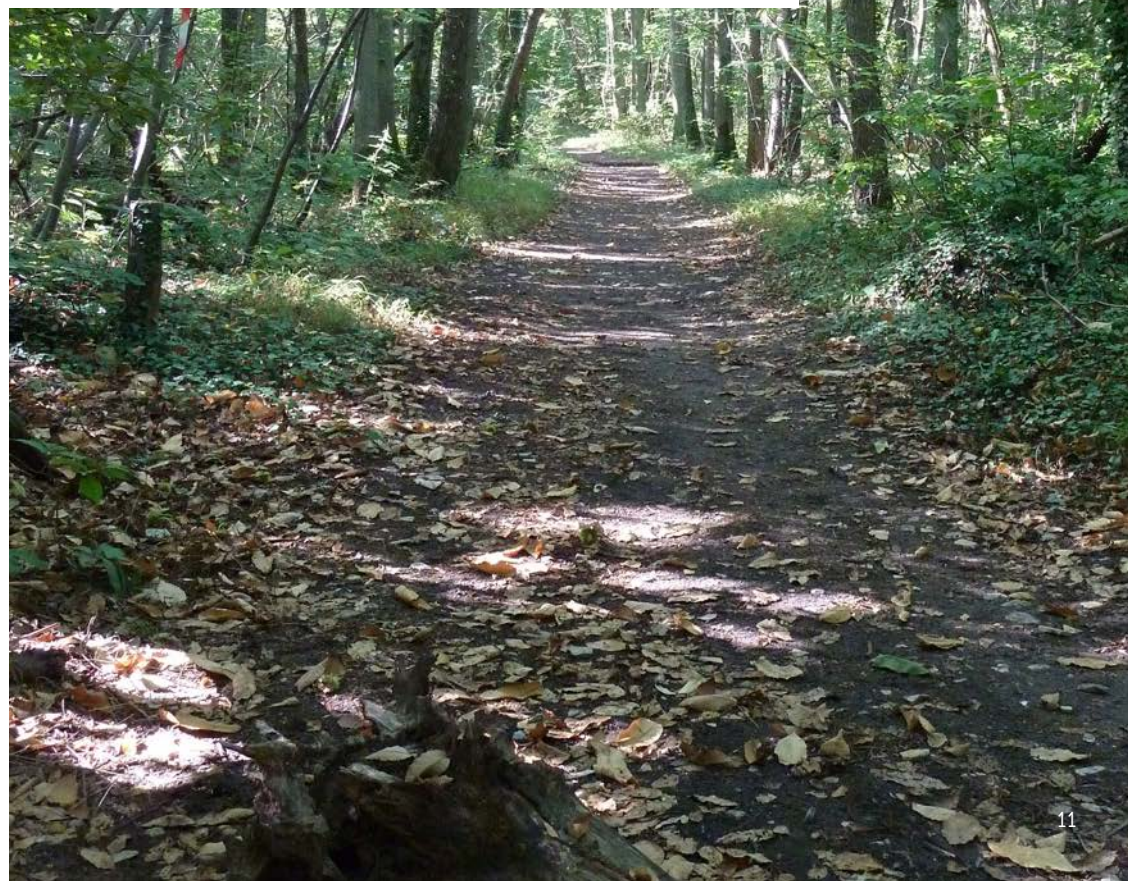
D'ANGERVILLIERS À LIMOURS, DIT DU VIEUX-PAVÉ

Ce chemin commence sur la RD n°97 à une quarantaine de mètres de l'intersection avec la RD n°838. Il se dirige au nord et se termine à la limite du territoire de Limours sur lequel il se prolonge.



CHEMIN RURAL **n°9** DE FORGES LES BAINS AU CHÂTAIGNIER, DIT CHEMIN DES ROSIERS

L'actuel CR n°9 se situe entre le CR n°10 et le CR n°28 (voir ci-dessous). Orienté NO/SE, il est parallèle à la rue de Launay (ou CV n°2), sur laquelle il débouchait à l'origine.



* L'orthographe d'origine du nom Adelayau a été conservée ici et plus loin dans le livret.



D'ADELAYAU À MÂCHERY

Ce chemin commence sur le CV n°2, l'actuelle rue de Launay, au niveau du coude qu'elle forme à proximité de la ferme d'Adelaiiau. Il se dirige SSO, rencontre le CR n°12, se confond ensuite avec le CR n°13 sur environ 60 mètres, croise le CR n°14 et se termine sur le CR n°28 à proximité de La Michaudière.



DE FORGES LES BAINS À MÂCHERY

L'actuel CR n°11 commence à l'extrémité sud de la rue des richards et se dirige au SSO. A l'extrémité du plateau du diable, il tourne à gauche et se confond avec le CR n°14 qu'il quitte à La Gronnière pour se diriger au sud. Il croise le CR n°21 et se termine sur le CR n°28 à proximité de l'autoroute A10.

DIT DU BOUT DU PARC

Ce chemin orienté ESE/ONO commence sur le CR n°10 pour se terminer sur le CR n°11, en longeant le parc du château de Forges les Bains.



DE LAUNAY À ANGERVILLIERS

Le CR n°13 commence sur le CR n°28 à la limite de Briis, en direction de l'ouest. Il se confond avec le CR n°10 en direction du sud sur une soixantaine de mètres, puis s'en sépare en obliquant à gauche. Il se confond ensuite sur 200 mètres avec le CR n°14, puis avec le CR n°11 en direction du sud. Il s'éloigne du CR n°11 qu'il laisse sur sa gauche pour se diriger vers Bajolet. Il traverse la route dite de Bois-d'Ardeau (CV n°4), s'oriente au SSO pour rejoindre sur la route de Machery à Bajolet (CV n°10).

Auparavant le CR n°13 se poursuivait au-delà des plates-formes de l'autoroute et du TGV, et au-delà de la carrière, vers Angervilliers. Le chemin est encore visible dans la partie est du hameau de l'Alouetterie où il dessert un garage et des habitations. Il se termine à la limite de la commune d'Angervilliers.

DE CHARDONNET AU CHÂTAIGNER

Le CR n°14 commence sur la RD 838, 300 mètres environ au sud de la rue St Jean, et s'oriente SSE, puis SE après avoir croisé le chemin rural n°15. Il croise le CR n°19 rencontre le CR n°11 à l'extrémité du plateau du diable, avec lequel il se confond jusqu'à la Gronnière. Il rejoint ensuite le CR n°13 avec lequel il se confond sur 200 mètres environ. Il se dirige ensuite de nouveau au SE, croise le CR n°10 et se termine sur le CR n°28 en limite de la commune de Vaugrigneuse, sur laquelle il se poursuit.

CHEMIN
RURAL
n°14
2200m
4m

CHEMIN
RURAL
n°15
740m
3m

DE CHARDONNET AU BOIS D'ARDEAU


Ce chemin commence à l'extrémité sud de Chardonnet, à l'angle de rue de la ferme et de la rue de Bellevue (CV n°16). Il s'oriente au SSO puis au sud, croise le CR n°14, puis le CR n°19. Il rejoint ensuite la route dite neuve (CV n°9) où il se termine, selon un tracé parfois peu visible.

DE DERRIÈRE LES MURS DE CHARDONNET

CHEMIN RURAL n°16

Le CR n°16 est devenu la rue de Bellevue à Chardonnet. Il s'étendait de la rue St-Jean (CV n°3) à l'extrémité de la rue de la ferme où il rejoignait le CR n°15.

CHEMIN RURAL n°17

1400m

4m

DE CHARDONNET AUX RICHARDS, DIT DE LA HAUTE BORNE

Le CR n°17 commence à Chardonnet, rue de la ferme, et s'oriente à l'est, pour rejoindre la route dite neuve (CV n°9), qu'il longe en se dirigeant au NE sur 400 mètres environ. Il s'en éloigne en laissant la rue du ruisseau à gauche, traverse le pré aux chevaux, et se termine sur l'actuelle rue des puits.

Un travail de doublement de la route dite neuve, soutenu par le Parc Naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, a permis de rétablir la continuité du CR n°17.

DE VAUX AUX RICHARDS

CHEMIN RURAL n°18

Ce chemin aujourd'hui disparu occupait l'actuel emplacement de la rue de Vaux entre le rue du ruisseau et la rue des richards.

CHEMIN RURAL n°19

570m

3m

DE LA VALLÉE-MARÉCHALE

Le CR n°19 commence sur la RD 838, 300 mètres environ au sud du CR n°14. Orienté ENE, il croise le CR n°15 puis le CR n°14, la sente n°39, le CR n°20 et se termine sur la route dite neuve (CV n°9).

DE FORGES LES BAINS À ANGERVILLIERS

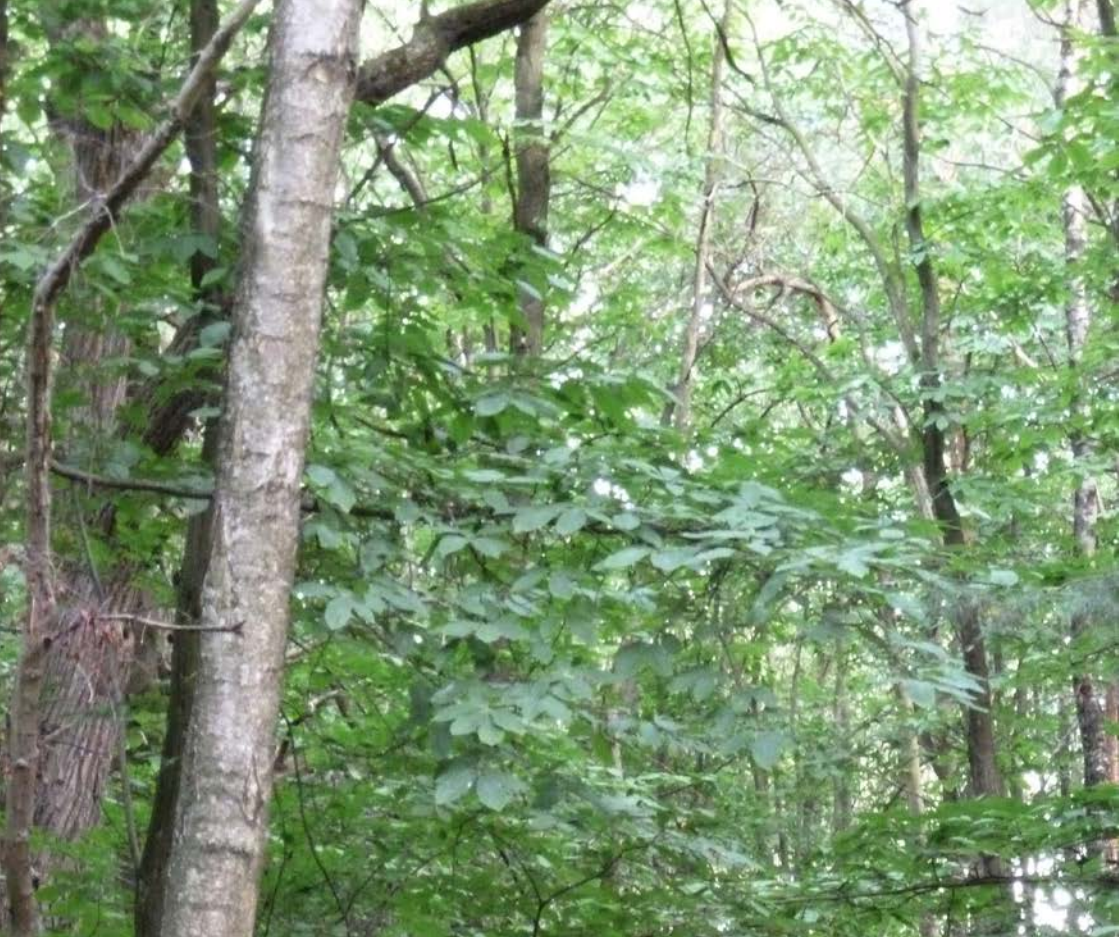
CHEMIN RURAL n°20

Le CR n°20 commence et se termine sur la route dite neuve (CV n°9) dont il constitue l'ancien tracé, de part et d'autre du CR n°19. La viabilité de ce chemin est limitée.

290m

3m





DE FORGES LES BAINS AU BOIS-D'ARDEAU

Ce chemin commence sur le CR n°11, se dirige au SO puis SSO en direction de Bois d'Ardeau, où il se termine rue de la butte.

CHEMIN
RURAL
n°21
450m

3m



DE CHARDONNET À MALASSIS, DIT DE LA COLINERIE

Le CR n°22 commence sur la RD n°838 à une vingtaine de mètres au nord du CR n°14 et s'oriente à l'ouest, rencontre le CR n°23 qu'il laisse à droite, et se poursuit vers Malassis pour se terminer rue de Bissy (CV n°15).

CHEMIN
RURAL
n°22
1750m

5m



DU CORMIER À ANGERVILLIERS, DIT CHEMIN DE BEAUCHÊNE

Ce chemin commence à la limite de la commune de Limours, allée des troènes face au Cormier, où se termine le CR n°24. Orienté au SSE, il se termine sur le CR n°22 à la Collinerie.

CHEMIN
RURAL
n°23
530m
4,7m

CHEMIN
RURAL
n°24
1450m
4,7m

DU CHARDONNET À MALASSIS PAR LE CORMIER

Le CR n°24 commence à Chardonnet à l'extrémité de la rue des mares, et rejoint la RD n°838 qu'il traverse. Orienté à l'ouest, il se termine à la limite de la commune de Limours, allée des troènes face au Cormier, à l'endroit où commence le CR n°23.

Auparavant le CR n°24 se terminait sur le CR n°25, aujourd'hui allée des marronniers, et occupait l'emplacement actuel de l'allée des troènes.

La section de ce chemin comprise entre la rue des mares et la section revêtue de ce CR avait disparu. Elle a été ré-ouverte en 2011 pour retrouver une continuité entre deux hameaux de Forges : Chardonnet et Malassis.

DE MALASSIS À FORGES LES BAINS

Ce chemin aujourd'hui disparu est devenu l'allée des marronniers.

CHEMIN
RURAL
n°25

CHEMIN
RURAL
n°26

CHEMIN DU LAVOIR DE MALASSIS

Ce chemin également disparu est devenu la rue du lavoir à Malassis.



DE LA FERME DE BAJOLET

Le CR n°27 commence rue de l'étang à proximité de la ferme de Bajolet et se dirige vers l'est. Il se termine route de Machery (CV n°10) à l'endroit où se termine l'actuel CR n°13.

CHEMIN
RURAL
n°27
270m
4m



CHEMIN
RURAL

n°28

3400m

3m

D'ANGERVILLIERS À BRIIS SOUS FORGES

Ce chemin commence à la limite d'Angervilliers dans le prolongement de la rue de la Jousserie. Il s'oriente au NE, et rejoint la rue de Machery avec laquelle il se confond. Il laisse cette rue sur sa droite, devient le chemin des ruelles, croise la rue de la butte à Bois d'Ardeau et se termine, sur cette section, le long de la plate forme de l'autoroute A10 et du TGV. Il est entièrement mitoyen avec les communes d'Angervilliers et de Vaugrigneuse.

Le CR n°28 se poursuit de l'autre côté des plates-formes autoroutière et ferroviaire, croise le CR n°11, puis le CR n°10 qu'il laisse à gauche, croise le CR n°13, puis le CR n°9, et se termine sur la rue de Launay (CV n° 2).



CHEMIN
RURAL

n°29

955m 275m

4m

D'ANGERVILLIERS À L'ÉTANG-BALEINE

Le CR n°29 commence rue de la prinerie et se termine au niveau des plates-formes de l'autoroute A10 et du TGV. Il se poursuit de l'autre côté de ces plates formes, à partir du CR n°30, longe l'étang baleine (à sa gauche), et se termine sur le CR n° 32.

Partie Nord Partie Sud





D'ANGERVILLIERS À BAJOLET, PAR L'ÉTANG BRÛLE-DOUX

L'actuel CR n°30 commence en limite de la commune d'Angervilliers, le long des plates-formes de l'autoroute A10 et du TGV au même endroit que le CR n°31. Orienté ENE, il longe les plates-formes autoroutière et ferroviaire, puis oblique à gauche et longe l'étang brûle-doux, pour se terminer rue des clos à Bajolet.

CHEMIN
RURAL
n°30
1050m

4m



D'ANGERVILLIERS À BISSY

Le CR n°31 commence actuellement en limite de la commune d'Angervilliers, le long des plates-formes de l'autoroute A10 et du TGV au même endroit que le CR n°30. Orienté au Nord, il est mitoyen avec la commune d'Angervilliers sur toute sa longueur et se termine à l'extrémité du CR n°32.

CHEMIN
RURAL
n°31
850m

2,5m

Ce chemin commençait auparavant plus au sud, de l'autre côté des plates-formes autoroutières et ferroviaires, juste avant le pont qui les enjambe.

CHEMIN
RURAL
n°32
1100m

5m

DE BAJOLET À BONNELLES

Le CR n°32 commence à Bajolet dans le prolongement de la rue de l'étang. Orienté NO, il croise le CR n°29, puis longe à distance et au nord l'étang baleine. Il s'oriente ensuite à l'ouest, puis OSO pour se terminer au même endroit que le CR n°31, en limite d'Angervilliers.

DE MALASSIS AU CORMIER

Ce chemin aujourd'hui disparu occupait probablement l'emplacement actuel de l'allée des pins.

CHEMIN
RURAL
n°33

CHEMIN
RURAL
n°34
150m

3m

DE MALASSIS AU BOIS-DES-MORTS

Le CR n°34 commence dans le prolongement de la rue de la justice à Malassis. Orienté au nord, il se termine en limite de la commune de Limours sur laquelle il se poursuit dans le bois du Cormier, anciennement appelé Bois-des-Morts.

SENTE
RURALE
n°35

DITE DE LA FONTAINE-AU-CURÉ

La sente n°35, ou allée des soupirs, commence sur le RD 97 (rue du Docteur Babin) face à la rue du jeu de paume (CV n°8). Cette sente traverse Le Petit Muce puis rejoint la place de la fontaine au curé. Auparavant, cette sente se poursuivait jusqu'à l'actuelle rue des puits.

DE LA ROBINERIE AU BOIS D'ARDEAU

L'actuelle sente commence sur la route de Machery (CV n°10), 150 mètres à l'est de l'intersection des CR n°13 et 27. Orientée au nord, cette sente rejoint le hameau de Bois d'Ardeau au niveau du chemin de la tête. Cette sente commençait auparavant sur le CR n°13 au niveau de la carrière de Bajolet.

SENTE
RURALE
n°37

DITE DE L'ORMETEAU

Cette sente aujourd'hui disparue commençait sur une section également disparue du CR n°13, juste au sud de l'actuelle plate forme autoroutière et ferroviaire, au niveau de la carrière de Bajolet. Orientée SE, elle rejoignait le CR n°28, au niveau de l'actuel CV n°6 d'Angervillers à Briis sous Forges.

SENTE
RURALE
n°36

DITE DU CANAL DE LA JOUSSERIE

Cette sente aujourd'hui disparue commençait aussi sur le CR n°13 et se terminait aussi sur le CR n°28, plus au sud de la sente n°37.

SENTE
RURALE
n°38

SENTE
RURALE
n°39

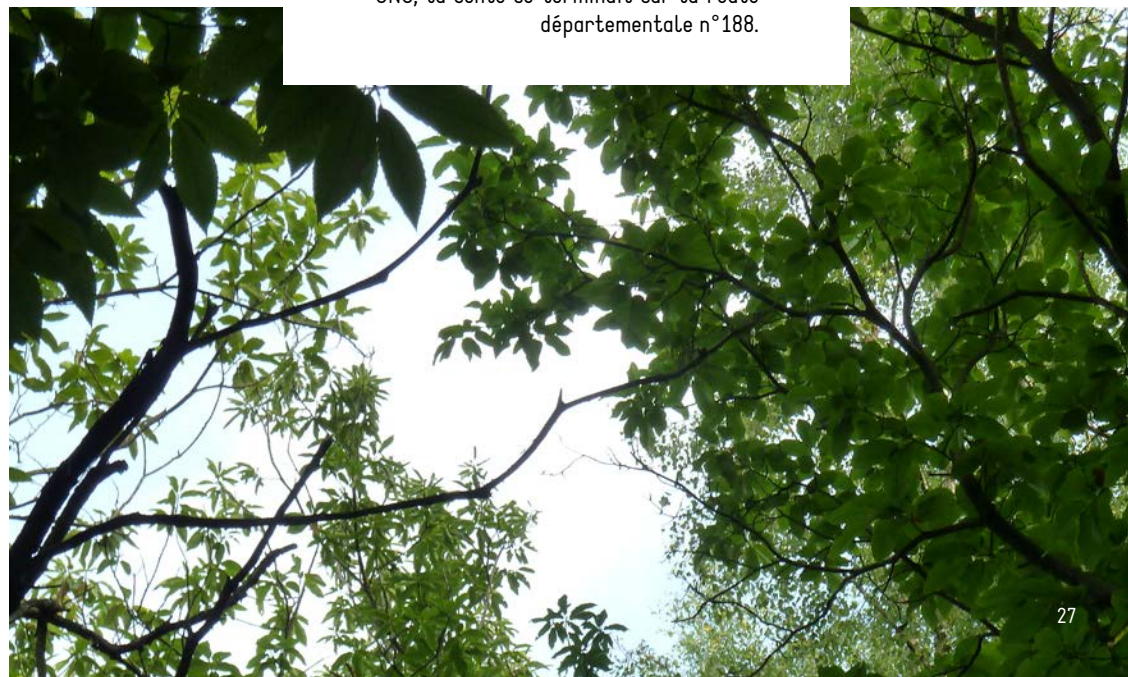
DE CHARDONNET AU CHÂTAIGNER

La sente n°39 commence à l'extrémité sud de Chardonnet, à l'angle de rue de la ferme et de la rue de Bellevue (CV n°16). Elle s'oriente SSE, traverse la vallée maréchal où elle se perd avant de réapparaître dans l'alignement, s'oriente au sud, croise le CR n°19, puis le CV n°9 (dite route neuve) pour se terminer sur le CR n°14.

DE MALASSIS À BONNELLES

Cette sente commençait à Malassis dans le prolongement du CR n°26, devenue rue du lavoir. Orientée à l'ouest puis ONO, la sente se terminait sur la route départementale n°188.

SENTE
RURALE
n°40





SENTE
RURALE

n°41

DE LA PASSERELLE DE MALASSIS

Cette sente commençait sur l'actuelle rue de la gloriette, puis s'orientait ONO pour longer le ru de la gloriette (aussi appelé ruisseau Blin), le traverser sur une passerelle et rejoindre la RD 988. La section qui longe le ruisseau et la passerelle sont aujourd'hui non praticables.




DE LA FONTAINE-MARTINET

Cette sente commence rue de la gloriette et se dirige vers le ru de la gloriette où elle se termine.

SENTE
RURALE

n°42



LA FORÊT ENTRE CIEL ET TERRE

CYCLES DU CARBONE, DE
L'EAU ET DES MINÉRAUX

Comme tous les végétaux verts les arbres échangent de la matière et de l'énergie avec le sol dans lequel ils prennent racines et avec l'atmosphère où ils étalent leur feuillage. Dans l'atmosphère, ils prélèvent du gaz carbonique (CO₂) qu'ils transforment en sucres grâce à l'énergie du soleil (photosynthèse) et ils relâchent dans le même temps une grande quantité de vapeur d'eau qui refroidit leur feuillage (transpiration). Une partie des sucres formés est utilisée pour la croissance de l'arbre, une autre partie est « brûlée » dans la respiration pour entretenir l'activité des cellules (ce qui provoque un retour vers l'atmosphère de CO₂) ; enfin une fraction des sucres est fournie via les racines à des microbes, dont des champignons vivant étroitement associés à ces racines. Ces derniers, grâce à leur réseau de mycéliums très étendu, prélèvent de l'eau et des éléments minéraux (azote, phosphore, etc.) au profit de l'arbre. Une fois arrivés en fin de vie les organes (feuilles, racines, branches, etc.) ainsi que l'arbre lui-même retournent au sol, les microorganismes et les champignons les décomposant progressivement. Une fraction de la matière qui constituait l'arbre est libérée vers l'atmosphère sous forme de CO₂ alors que le reste est incorporé en surface du sol (humus) pour des périodes pouvant parfois excéder plusieurs centaines d'années. De même, les éléments minéraux sont soit libérés dans le sol, soit incorporés à l'humus. Les arbres et la forêt jouent un rôle important dans le cycle de l'eau. En interceptant l'eau de pluie (même en hiver 40% de la pluie est interceptée par les branches dénudées de nos forêts), les arbres ralentissent ce cycle de l'eau en





favorisant son infiltration dans le sol et en limitant le ruissellement. Pendant les périodes de sécheresse, grâce à leur enracinement profond (plusieurs mètres parfois), les arbres continuent à prélever de l'eau alors que les plantes cultivées et la végétation herbacée ont cessé de le faire. Les forêts, par le maintien d'une forte transpiration pendant une partie de la période sèche, contribuent à enrichir l'atmosphère en vapeur d'eau tout en la refroidissant, ce qui favorise les précipitations à une échelle régionale. Le rôle de l'homme dans la production forestière classique consiste principalement à accélérer la croissance naturelle des arbres, en pratiquant des éclaircies, en favorisant certaines essences et en sélectionnant les individus présentant les caractéristiques les plus intéressantes. Les interventions sont plus fréquentes au jeune âge, pour dégager les semis et limiter la compétition de la flore herbacée. La récolte des arbres conduit à exporter en dehors de la parcelle, le carbone et les minéraux contenus dans les bois. Sur la commune de Forges les Bains, la plupart des forêts croissent sur des sols acides généralement pauvres en minéraux et par conséquent fragiles. Le régime de la futaie qui consiste à exporter les gros bois à faible teneur en minéraux est peu préjudiciable dans la mesure où la plus grande partie des minéraux retourne au sol grâce aux branches et autres déchets de coupe qui sont laissés sur place. En revanche, le régime de taillis, surtout quand la rotation est courte, provoque une exportation excessive des minéraux fortement concentrés dans les petits bois ce qui conduit rapidement à un appauvrissement et à une acidification excessive du sol.





PETITE HISTOIRE DE CHÂTAIGNERS GREFFÉS

Avez-vous remarqué, lors de vos promenades en forêt, des arbres au tronc court et au diamètre important (3 mètres et plus) surmontés d'énormes branches disposées en éventail ? Ce sont sans doute des châtaigniers greffés. Ils ont souvent plus de 300 ans. En effet, sous le règne de Louis XIV, des jardiniers ardéchois (suivant la légende) seraient venus en Ile de France apporter des greffons (petits rameaux) de différentes variétés répondues dans leur région méridionale, ainsi que leur savoir faire dans le domaine de la greffe.

Pour pratiquer une greffe, ces hommes de l'art ont choisi dans nos forêts de jeunes châtaigniers vigoureux pour en faire les porte-greffes. La tête de ces jeunes plants étant coupée à 1,50 mètre du sol environ, il ne reste plus qu'à y pratiquer une fente pour y introduire deux greffons. Le bourrelet que vous observez aujourd'hui un peu plus haut sur ces arbres tricentenaires correspond donc à l'endroit de la greffe, les grosses branches qui les surplombent étant issues des greffons.

Les châtaigniers greffés ont souvent été plantés en alignement. Cela permettait de grouper des sujets aux qualités complémentaires : les « bons pollinisateurs » assuraient une fructification abondante donnant de gros fruits appelés « marrons » tandis que d'autres sujets plus ou moins précoces assuraient une garde prolongée durant l'hiver. Ainsi la culture en véritables vergers a assuré une source de nourriture importante et indispensable pour lutter contre les famines à une époque où les récoltes de céréales étaient souvent mauvaises. Cela a été le cas surtout lors de la petite ère glaciaire qui a sévi sous le règne du... « Roi soleil ».


Aujourd'hui, nous jetons un regard curieux parfois admiratif sur ces « vieillards » dont le porte greffe répond au nom latin de *Castanea sativa*. Prenez le temps d'écouter le bruissement de leur feuillage dans leurs petits noms murmurés : Comballe, Laguépie, Dorée de Lyon, Goujounac, Bourrue, Roussette, Pellegrine, Sardonne, et pour les plus jeunes Bouche de Bétizac, Maridonne, Marigoule. Regardez, écoutez, et bonne ballade !



CHANGEMENTS CLIMATIQUES, FORÊT ET BIODIVERSITÉ

Depuis le début de la révolution industrielle à la fin du 18^{ème} siècle, l'homme a entrepris de brûler les combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz) pour remplacer le bois qui est pourtant une ressource renouvelable. Les combustibles fossiles ont été « stockés » dans les couches profondes du sol il y a environ 300 millions d'années au cours du Carbonifère. Brûler ces combustibles fossiles pour nos besoins revient à renvoyer dans l'atmosphère en quelques centaines d'années le gaz carbonique (CO₂) qui avait été absorbé par la photosynthèse des végétaux pendant plusieurs millions d'années. Le gaz carbonique est un puissant gaz à effet de serre*.

***EFFET DE SERRE :** Dans une serre, le verre ou le plastique laissent passer une grande partie du rayonnement solaire. En revanche, ils empêchent une grande partie du rayonnement infrarouge émis par le sol de ressortir ce qui provoque un échauffement de l'air dans la serre. Les gaz à effet de serre (gaz carbonique, méthane, vapeur d'eau, ozone, etc.) jouent le même rôle vis-à-vis de la planète que le verre ou le plastique de la serre ; en « piégeant » le rayonnement infrarouge émis par la terre ils provoquent une augmentation de la température dans l'atmosphère terrestre.




Sa concentration dans l'atmosphère augmentant, cela entraîne une augmentation de la température.

Ainsi, depuis le début de l'ère industrielle, on a pu constater une augmentation de la concentration en gaz carbonique dans l'atmosphère de plus de 30%. En raison de l'effet de serre, cette augmentation est accompagnée d'une hausse de la température moyenne de la planète d'environ 1°C. Cette hausse de la température moyenne n'est pas homogène dans l'espace et dans le temps ce qui provoque des variations régionales de pluviométrie, de vents, etc.

Ces changements climatiques ont de nombreuses répercussions. A l'échelle globale on peut citer l'effet de la hausse des températures sur l'augmentation de la hauteur des océans par dilatation et en raison de la fonte des glaces. Dans nos régions tempérées, les deux effets les plus visibles sont l'augmentation de la durée de la saison de végétation des arbres et l'arrivée progressive d'espèces animales et végétales depuis les régions plus chaudes. On peut aussi citer l'augmentation de la teneur en alcool des vins.

Ainsi, les arbres feuillus avancent la date d'étalement de leurs feuilles au printemps de un à deux jours par décennie et retardent le jaunissement à l'automne d'environ un jour par décennie. Cet allongement de la saison de végétation combinée avec l'augmentation de la concentration en gaz carbonique augmente la quantité de sucres formés par la photosynthèse ainsi que la croissance des arbres. Ces effets sont clairement observés sur les cernes des arbres qui sont plus larges au cours des dernières décennies qu'au début du 20ème siècle. Toutefois, il semble que ces effets positifs commencent à être contrebalancés par les effets négatifs des sécheresses qui limitent la croissance et peuvent entraîner des dépérissements.



Les changements climatiques, et en particulier l'augmentation de la température, favorisent aussi la remontée depuis le sud d'espèces thermophiles (qui aiment la chaleur). Dans le même temps, les espèces qui supportent mal la chaleur peuvent disparaître de nos régions. Ce glissement qui est déjà en cours s'est déjà produit à plusieurs reprises lors des périodes glaciaires et interglaciaires. Toutefois si la remontée des températures est brutale - comme c'est le cas actuellement (quelques dizaines d'années contre plusieurs milliers d'années dans le passé) - certaines espèces peu mobiles risquent de disparaître faute de pouvoir se déplacer assez rapidement.

AGRICULTURE:

HISTOIRE ET PRATIQUES

La commune de Forges est occupée à 85% par des espaces forestiers ou dédiés à l'agriculture. Sont essentiellement cultivés dans la commune du blé, de l'orge, du maïs et du colza.

Ces plantes ont une histoire, et une origine parfois lointaine. Ainsi, le maïs est originaire du Mexique. Il provient d'une graminée, la téosinte, qui y poussait naturellement, puis qui y a été cultivée il y a 8 000 ans. Cette plante ne ressemble que peu au maïs de nos champs. Elle est plus petite, buissonnante, et forme de tous petits épis d'une vingtaine de grains. Les Amérindiens ont progressivement sélectionné des plantes les plus productives, avec des épis de plus en plus longs, une architecture moins buissonnante, et des périodes de croissance de plus en plus courtes. C'est Christophe Colomb qui l'aurait remarquée à Cuba et introduite en Europe autour des années 1493, dans le sud de l'Espagne. Néanmoins la génétique nous dit que les espèces cultivées dans nos régions proviennent plus probablement des espèces que les indiens d'Amérique du Nord cultivaient. Les

graines de maïs sont sensibles au froid. Elles sont donc semées dans notre région au printemps, la récolte se faisant en plein automne.

Le blé cultivée à Forges est souvent du blé tendre (ou froment) d'hiver. Il est essentiellement destiné à la production de farine panifiable. Comme l'orge d'hiver, il est semé en général en octobre. Les champs de blé et d'orge d'hiver ressemblent, avant que la neige ne les recouvre, à des « pelouses » clairsemées d'une petite dizaine de centimètres de haut. La croissance reprendra au printemps, fin mars, pour des récoltes en plein été. Les rendements sont en général élevés, de l'ordre de 70 à 90 quintaux à l'hectare. Le blé est en revanche sensible à de nombreuses attaques de champignons, qui peuvent complètement détruire une récolte. Une surveillance des champs et l'utilisation de produits phytosanitaires constituent une des réponses possibles. Une alternative est l'utilisation de variétés plus rustiques mais moins productives, telle que l'épautre. Comme le maïs, le blé est également un grand voyageur : l'ancêtre de la plante, l'égilope, vient du moyen orient, et sa domestication autour du bassin méditerranéen, encore mal connue, remonte aux premiers âges de l'agriculture, voilà 10 000 ans environ.

Le colza fait partie d'une très grande famille, celle des crucifères, où l'on trouve de nombreuses plantes cultivées (tous les choux, radis, moutarde, cresson, etc.) ou ornementales (giroflée, aubriette, corbeille d'or, thlaspi, etc.). L'histoire du colza est plus courte que celle du blé ou du maïs puisqu'il proviendrait d'un croisement naturel entre un chou et une navette, qui se serait produit en Europe centrale ou Europe du sud et peut être aussi en Asie voilà environ 3 500 ans. Il était cultivé en Chine pour la production d'huile alimentaire

et en Europe pour celle de l'huile d'éclairage. Aujourd'hui, il fournit toujours de l'huile alimentaire et des corps gras qui pourraient servir de constituant de base pour des agro-carburants. Il fournit aussi des protéines (les tourteaux) pour l'alimentation animale. Le colza est semé fin août, début septembre ; ses graines résistent au froid de nos régions et sont facilement dispersées lors des récoltes, ce qui explique les nombreuses repousses que l'on peut voir au printemps le long des routes et chemins.

Les parcelles où sont cultivées ces espèces sont dans la commune de grande surface. Elles proviennent en partie d'opérations de remembrement de parcelles plus petites. Cette opération a permis des gains de productivité en raison de la facilitation de l'exploitation en lien avec le développement du machinisme agricole. En contre partie, avec la disparition des haies ou des rideaux d'arbres, le remembrement tend à favoriser l'érosion des sols sous l'effet des vents et surtout du ruissellement des eaux, à l'origine de certains problèmes dans notre commune. A la fin du 19ème siècle, les parcelles étaient souvent constituées d'étroites ou de petites bandes de terres générées par divisions lors des successions. Il reste de ces petites parcelles que leur nom que l'on trouve à certains endroits sur les cartes « d'état major » : les réages. On trouve aussi le nom de champtier(s), qui désigne un ensemble de terres, éventuellement de réages, toutes cultivées de la même façon, selon un assolement triennal. Cette rotation des cultures pratiquées depuis longtemps est un excellent moyen de limiter l'apparition de maladies, et de conserver en bord de parcelles, si les traitements sont limités, une biodiversité importante pour l'équilibre des zones cultivées.

NOTES

NOTES

Directeur de publication : Antoine Lestien
Rédacteurs : Danielle Albert, Yves Dessaux, Eric Dufrêne, Jean Guittet

Crédits photos : Yves Dessaux

Toute reproduction de texte ou de photographie ne peut se faire sans l'autorisation
de la mairie de Forges Les Bains (01 6491 0329 - mairie@forgeslesbains.fr).

Imprimé par la communauté de communes du pays de Limours.

Conception graphique et réalisation : Elise Dessaux (elise.dessaux@gmail.com)

